

De tout temps, Belle Île a traversé des périodes critiques d'approvisionnement en eau potable, dues à l'évolution démographique et surtout à l'adduction d'eau et aux changements de consommation qui en ont découlé.

Jusqu'en 1993, la réponse apportée fut une augmentation de la capacité de stockage. 3 barrages furent ainsi construits, (1941,1979,1993), pour une capacité totale de 850 000 m³ d'eaux issues de ruissellement et de pompage dans les vallons.

Lors de la dernière période critique, en 2005/2006, un approvisionnement par bateau été mis en place et financé en grande partie par la région et le département.

Tous les experts interrogés s'accordent à dire que cette situation est la résultante d'une gestion laxiste de l'eau. Seuls deux captages étaient en service depuis 1995, pour un rendement sous-dimensionné.

Or, quand les 6 captages actuels fonctionnent, la surface de collecte des eaux de ruissellement fait plus que doubler, passant de 10 km² à 24 km²

La SAUR, délégataire de service, n'est pas réellement supervisée par la CCBI, pourtant responsable de la gestion in fine.

Conscients de leur responsabilité sur cette question aussi vitale que l'approvisionnement en eau potable de sa population, et plutôt que d'exercer leur devoir de contrôle du délégataire, les élus ont fait le choix d'une solution très coûteuse et inutile.

Une unité de dessalement doit être intégrée à la nouvelle usine de production d'eau potable en projet .

Elle est :

Polluante, énergivore, très coûteuse et inutile !

- De nombreuses zones d'ombre demeurent, notamment sur les coûts de fonctionnement et l'impact environnement et sociétal.
- À l'heure où la péréquation départementale est remise en question, quelle en sera l'incidence sur la facture des usagers ? L'argument selon lequel le prix serait maintenu car supporté par l'ensemble des usagers du Morbihan n'est pas le reflet d'une bonne gestion des finances publiques. Même si la péréquation subsiste, est-il supportable que les Bellillois se reposent sur la solidarité départementale pour financer le choix des élus ?
- Classée en zone Natura 2000 sur terre et en mer, les prélèvements et rejets sont des aberrations. Nos craintes se portent notamment sur les rejets de saumure et produits chimiques qui pourraient porter atteinte au milieu, (banc de maël protégé), et les fuites prévisibles dans une canalisation de 6 km dans les terres.
- Si des mesures de sensibilisation aux économies d'eau ont été menées, elles restent bien timides et aucune mesure incitative réelle n'a été faite.
- Aucune estimation du développement de l'île n'a été projeté. Or, on ne peut découpler la question de la consommation de celle de la demande. Le PLU est gelé pour encore combien de temps?
- Enfin, cette décision engage l'île dans une course à la consommation et un tourisme non respectueux qui ne correspondent ni aux directives nationales et européennes en matière de gestion de la ressource, ni aux souhaits des hôtes de Belle Ile à la recherche d'une nature préservée.

Nous, association « Eaux Douces, le dessalement en question » demandons l'ajournement du projet tant qu'une meilleure gestion globale de l'eau n'est pas mise en œuvre. Cette gestion

responsable porterait notamment sur l'entretien et l'optimisation des moyens existants, la mise en oeuvre de collecte et utilisation des eaux pluviales, un accompagnement sérieux de l'évolution des pratiques de consommation, et une réflexion globale pour l'avenir de Belle île. Un réel débat démocratique pourrait alors s'engager entre les citoyens, les élus et les associations.